



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Vingt-septième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 5 décembre 2017

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 28 novembre 2017 à 12h00, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu des lettres identiques du Représentant permanent de l'Arabie saoudite et du Représentant permanent du Bangladesh, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur **la situation des droits de l'homme des personnes appartenant à la minorité musulmane des Rohingyas et autres minorités dans l'État de Rakhine au Myanmar**, le mardi 5 décembre 2017.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été appuyée par les 33 États membres suivants du Conseil: **l'Albanie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Bangladesh, la Belgique, le Botswana, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Égypte, El Salvador, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, le Ghana, la Hongrie, l'Indonésie, l'Iraq, le Japon, le Kenya, le Kirghizistan, la Lettonie, le Nigéria, le Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, le Portugal, le Qatar, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda, la Slovénie, le Togo et la Tunisie.** La demande a également été soutenue par les 40 États observateurs suivants: l'Afghanistan, l'Algérie, l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, l'État de Palestine, la Finlande, la France, la Grèce, l'Iran (République islamique d'), l'Irlande, l'Italie, la Jordanie, le Kazakhstan, le Koweït, le Liban, la Libye, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, les Maldives, Malte, la Norvège, le Pakistan, la Pologne, la Roumanie, le Sénégal, la Slovaquie, le Soudan, la Suède, la Tchéquie et la Turquie.

Suite à des consultations avec le Président du Conseil des droits de l'homme, la 27ème session extraordinaire se tiendra **le mardi 5 décembre 2017 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Président tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le lundi 4 décembre 2017 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

28 novembre 2017.